



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération communautaire n° 10/CCT/24 du 03 mai 2024 validant l'affectation d'une emprise de 200m² dépendant de la parcelle CH142 sise à Teahupo'o en vue d'installer un fare pote'e destiné aux actions de proximité de TEREHĒAMANU (site pilote)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE TEREHĒAMANU

En sa séance du 03 mai 2024, convoqué par lettre n° 69/24/CCT du mercredi 24 avril 2024, sous la Présidence de Monsieur Anthony JAMET, Vice-Président de la Communauté de communes, réuni au siège de TEREHĒAMANU.

Monsieur est Tamatoa DOOM nommé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, secrétaire de séance.

25 membres titulaires du Conseil communautaire étant en exercice, 17 membres ayant voix délibératives sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote comme suit :

N°	NOMS	PRENOM	FONCTION	PRESENCE	ABSENCE	POUVOIR DONNE A :
1	ALPHA	Tearii Te Moana	Président		X	
2	JAMET	Anthony	1er Vice-Président	X		
3	FLOHR	Henri	2ème Vice-Président		X	Teuira LETOURNEUX
4	TAAE née PUNUA	Sonia	3ème Vice-Présidente	X		
5	HAMBLIN	Tetuanui	4ème Vice-Président	X		
6	FANAURA née HIRIGA	Saindy	Déléguée titulaire		X	Anthony JAMET
7	SANGUE	Alain	1er Délégué	X		
8	RIMA	Fabien	2ème Délégué		X	Sonia TAAE née PUNUA
9	TARIHAA	Jonathan	3ème Délégué	X		
10	TAGAROA	Tamatoa	4ème Délégué		X	
11	DOOM	Tamatoa	Délégué titulaire	X		
12	TAHUAITU	Richmond	Délégué titulaire		X	Clément VERGNHES
13	VERGNHES	Clément	Délégué titulaire	X		
14	METUA	Pierrot	Délégué titulaire		X	Titaua VIVISH
15	PAPAURA	Gervais	Délégué titulaire		X	Annabella TERAITETIA
16	LENOIR	Patricia	Déleguée titulaire		X	Mapuna DOMINGO
17	TEHOTU	Abel	Délégué titulaire		X	
18	TEINAURI	Tera	Délégué titulaire	X		
19	THUILLIER	Michel	Délégué titulaire	X		
20	TEKIOTIU	Anne	Déleguée titulaire		X	Timeri CHOUNE
21	SANRAS	Bruno	Délégué titulaire		X	Pierre OITO
22	OITO	Pierre	Déleguée titulaire	X		
23	SAINT- SAENS née TAURAATUA	Charline	Déleguée titulaire	X		Tetuanui HAMBLIN
24	MATI	Arthur	Délégué titulaire	X		
25	TUPANA née POAREU	Roni	Déleguée titulaire		X	Evelyne WITHMAN

Présents	17
Votants	23
Abstentions	0
Pour	23
Contre	0

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE TEREHĀMANU

- **VU** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- **VU** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- **VU** la loi du Pays n° 2010-12 du 25 août 2010 relative à la mise en œuvre par les communautés de communes des dispositions des sections 4 et 6 du chapitre 1er du titre III de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- **VU** l'arrêté HC n° 126/IDV du 21 décembre 2020 portant création et approuvant les statuts de la communauté de communes TEREHĀMANU regroupant les communes de Papara, Teva I Uta, Tairapu-Ouest, Tairapu-Est et Hitia'a O Te Ra ;
- **Considérant** la lettre n° LET.72_20240425_PR_FONC.CH142 en date du 25 avril 2024 relative à la demande d'affectation d'une emprise de 200 m² rattachée à la parcelle CH 142 sise à Teahupo'o ;
- **Considérant** le plan cadastral de l'emprise de 200 m² rattachée à la parcelle CH 142 annexé à la présente délibération ;
- Après avoir délibéré, le Conseil communautaire ;
- En sa séance du 03 mai 2024 ;

ADOpte

Article 1 – L'affectation à la communauté de communes TEREHĀMANU d'une emprise de 200 m² rattachée à la parcelle domaniale CH 142 sise à Teahupo'o dans la commune de Tairapu-Ouest, d'une superficie totale de 2 437 m², est validée.

La construction du fare pote'e sur cette emprise de 200 m² a pour objet d'organiser des actions de proximité visant l'information de la population sur les compétences et les missions de TEREHĀMANU.

Article 2 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

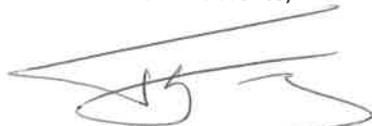
Le tribunal administratif de la Polynésie française peut aussi être saisi par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 – Le Président et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 03 mai 2024,

Extrait certifié conforme au registre des délibérations,

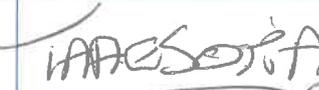
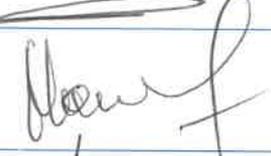
Le secrétaire de séance,



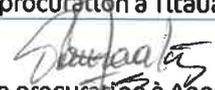
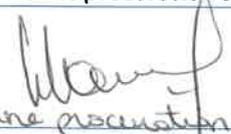
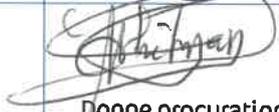
Tamatoa DOOM



**DELIBERATION COMMUNAUTAIRE N° 10/CCT/24 DU 03 MAI 2024 VALIDANT
 L'AFFECTATION D'UNE EMPRISE DE 200M² DEPENDANT DE LA PARCELLE CH142
 SISE A TEAHUPO'O EN VUE D'INSTALLER UN FARE POTE'E DESTINE AUX ACTIONS DE
 PROXIMITE DE TEREHEAMANU (SITE PILOTE)**

N°	FONCTION	NOM	PRENOM	EMARGEMENT
1	Président	ALPHA	Tearii Te Moana	Absent
2	1 ^{er} Vice-Président	JAMET	Anthony	
3	2 ^{ème} Vice-Président	FLOHR	Henri	 Donne procuration à Teuira LETOURNEUX
4	3 ^{ème} Vice-Président	TAAE née PUNUA	Sonia	
5	4 ^{ème} Vice-Président	HAMBLIN	Tetuanui	
6	5 ^{ème} Vice-Président	FANAURA NEE HIRIGA	Saindy	 Donne procuration à Anthony JAMET
7	1 ^{er} Délégué du Bureau	SANGUE	Alain	 Donne procuration à Clément VERANES
8	2 ^{ème} Délégué du Bureau	RIMA	Fabien	 Donne procuration à Sonia TAAE Née PUNUA
9	3 ^{ème} Délégué du Bureau	TARIHAA	Jonathan	
10	4 ^{ème} Délégué du Bureau	TAGAROA	Tamatoa	Absent

Délibération communautaire n° 10/CCT/24 du 03 mai 2024 validant l'affectation d'une emprise de 200m² dépendant de la parcelle CH142 sise à Teahupo'o en vue d'installer un fare pote'e destiné aux actions de proximité de TEREHĒAMANU (site pilote)

11	Délégué	DOOM	Tamaotoa	
12	Délégué	TAHUAITU	Richmond	 Donne procuration à Edouard PARAU
13	Délégué	VERGNHES	Clément	
14	Délégué	METUA	Pierrot	 Donne procuration à Titaua VIVISH
15	Délégué	PAPAURA	Gervais	 Donne procuration à Annabella TERAITETIA
16	Déléguée	LENOIR	Patricia	 Donne procuration à Mapuna DOMIGO
17	Délégué	TEHOTU	Abel	 Donne procuration à Michel THULLIER
18	Délégué	TEINAURI	Tera	
19	Délégué	THULLIER	Michel	
20	Déléguée	TEIKIOTIU	Anne	
21	Délégué	OITO	Pierre	
22	Déléguée	SANDRAS	Bruno	 Donne procuration à Pierre OITO
23	Déléguée	SAINT-SAENS née TAURAATUA	Charline	 Donne procuration à Terehemanu 
24	Délégué	MATI	Arthur	
25	Déléguée	TUPANA née POAREU	Roniu	 Donne procuration Evelyne WHITMAN